

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-143

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------|------------|-----------|
| Presse et médias | 0 | 2 000 000 |
| Livre et industries culturelles | 0 | 500 000 |
| TOTAUX | 0 | 2 500 000 |
| SOLDE | -2 500 000 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 2 500 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 2 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Presse et médias ».

- 500 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Livre et industries culturelles ».